



Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 04/11/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), PALAISI Marie-Agnès (absente), PENNEC Blandine (P).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David (P), BUI NGUYEN Thao (P à partir du point 4 à l'ODJ), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, SADDOUR Inès (absente), SURBEZY Agnès (P au début, présente à partir du point 5 à l'ODJ).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine, BOUCHENAFSA Souad, DE FORAS Josen, LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BOCCIHNO Thomas (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie (absente), KAILI Houcem-Edine (absent), MATHEY Julien (absent), PASTEUR Loup (absent), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE, Martine CREGUT, M. Frédéric CROS (P), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (absent).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), ALVIZURI Verushka (absente), CADOT Yves, CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse (absente), DELIERRE Charles (absent), GHADDARI Nabila, HENNAUT Odile (absente), JOSSELIN-LERAY Amélie (absente), LE PRIEULT Henri, LEVICK Tiffane (absente), MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), STOSIC Dejan (absent), TBATOU Jamela (absente), WILLAY Elsa (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 20 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.
La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation des CR du CUFR du 7 octobre 2024 et du vote électronique clos le 15 octobre 2024 ;
- 2- Capacités d'accueil et attendus Parcoursup et Mon Master : vote ;
- 3- Demandes de subventions pour manifestations scientifiques (JE organisées au S2 de l'année universitaire 2024-25) : vote ;
- 4- CLES : création niveau C1 anglais, tarifs,
création de la fiche référentiel « Evalueur.trice CLES » : votes ;
- 5- Points divers ;
- 6- Questions diverses.

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Pascale SEMPÉRÉ demande aux membres du Conseil s'ils-elles acceptent d'ajouter à l'ordre du jour un vote sur une modification du formulaire à compléter pour demandes de subventions

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

1. Validation du compte-rendu du CUFR plénier du 07 octobre 2024 et du vote électronique clos le 15 octobre 2024

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 07 octobre 2024 et celui du vote électronique clos le 15 octobre 2024, qui ont été déposés sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

2. Capacités d'accueil et attendus Parcoursup et Mon Master : vote ;

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote les capacités d'accueil et attendus Parcoursup et Mon Master votés par les Conseils de département, et déposés sur Scout à l'attention des membres du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

3. Demandes de subventions pour manifestations scientifiques (JE organisées au S2 de l'année universitaire 2024-25) : vote ;

Les demandes suivantes ont été communiquées à la direction de l'UFR :

DEFLE :

- Ecrire pour le théâtre d'aujourd'hui. Prémice 4 ; 13/02/2025 ; PLH ; 100 euros demandés.

DEHHA :

- Le Mexique central face au processus d'évangélisation franciscaine (XVIe siècle) ; 22/11/2024 ; CEIIBA ; 100 euros demandés
- Lope-Tirso (comedias urbanas) ; 13/01/2025 ; FRAMESPA ; 100 euros demandés.

DEMA :

- Old and new ideas, résonances de Léonard Cohen ; 24 et 25/09/2025 ; CAS/LLA CREATIS ; 100 euros demandés.
- Après la symphonie urbaine ; 13/05/2025 ; CAS/PLH ; 100 euros demandés.
- Discorde ; 04/04/2025 ; CAS ; 62,52 euros demandés.
- Repenser la voix des esclaves : nouvelles perspectives sur le récit de l'esclavage ; 27 et 28/03/2025 ; 100 euros demandés.

Florence GRIMAL indique que la demande de subvention pour la JE du CEIIBA est arrivée après la date limite posée dans le Vademecum, et qu'il faut donc décider collectivement si nous acceptons de donner la subvention malgré tout. Les discussions ont abouti à la décision suivante : attribuer la subvention tout en rappelant clairement qu'il est nécessaire, pour un fonctionnement commun cohérent et juste, de respecter les dates de dépôt des demandes.

Florence GRIMAL soumet au vote des membres du Conseil l'ensemble des demandes de subventions citées plus haut.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

La direction de l'UFR aborde ensuite le point qui a été ajouté à l'ordre du jour en début de séance : la modification du document à compléter lors des demandes de subventions. Evelyne EUTROPE a en effet proposé un nouveau document, qui a été déposé sur Scout à l'attention des membres du Conseil. Elle souhaite en effet avoir davantage d'informations, notamment un résumé de la manifestation scientifique, afin de l'ajouter sur le site de l'UFR et de mieux communiquer sur ces événements.

Les membres du Bureau font remarquer que la plupart des informations demandées dans ce formulaire, dont le résumé, sont souvent déjà demandées par les laboratoires : il pourrait être chronophage, pour les collègues, de remplir plusieurs formulaires très similaires. Ne serait-il pas possible d'harmoniser les demandes, de créer un formulaire unique laboratoires de recherche / subventions UFR ?

Florence GRIMAL rappelle qu'Evelyne EUTROPE a expliqué que si toutes les informations nécessaires étaient présentes dans les documents qui lui étaient transmis (donc dans les formulaires des laboratoires de recherche) cela lui convenait.

Cyrille GRANGET indique que la plupart du temps, les informations sur les manifestations scientifiques sont publiées sur les sites des départements, et que KSUP permet a priori de diffuser les mêmes informations directement sur le site de l'UFR. Il faudrait voir avec Thierry AZEMA si on ne pourrait pas donner l'accès aux collègues qui publient sur les sites des départements, pour qu'ils-elles puissent diffuser aussi sur le site de l'UFR. Joson DE FORAS ajoute que cette fonctionnalité n'est plus disponible depuis un moment, et qu'il faut dupliquer les publications.

Le vote concernant ce formulaire est donc suspendu, et la direction de l'UFR reviendra vers les membres du Conseil lorsqu'elle aura échangé avec Thierry AZEMA et Evelyne EUTROPE.

D'autre part, Florence GRIMAL annonce qu'après des semaines de travail avec différents services de l'université, et grâce à une grande persévérance, Evelyne EUTROPE a réussi à publier les informations sur les manifestations scientifiques sur le site de l'UFR. Six manifestations peuvent être affichées en même temps. La direction de l'UFR transmet à ce propos une demande d'Evelyne EUTROPE : elle souhaite savoir si les membres du Conseil acceptent qu'elle utilise les affiches des manifestations scientifiques pour la communication sur le site de l'UFR. Toutes trouvent que c'est une bonne idée.

Florence GRIMAL propose que, pour les événements du CRL, un autre onglet soit créé sur le site de l'UFR, pour plus de visibilité.

Concernant la communication sur les manifestations scientifiques, Joson DE FORAS demande si l'on ne publie, sur le site de l'UFR, que les manifestations qui ont demandé une subvention. La direction de l'UFR répond que ce n'est pas forcément le cas, mais qu'il faudrait que les organisateurs-rices transmettent les informations à Evelyne EUTROPE s'ils-elles souhaitent qu'elles soient publiées sur le site.

**4. CLES : création niveau C1 anglais, tarifs ; création de la fiche référentiel
« Evalueur.trice CLES » : votes**

Pascale SEMPÉRÉ présente un nouveau projet du CLES : la création d'une session C1 anglais. Les chargées de mission de la cellule CLES ont déjà présenté ce projet à la VP-moyens le 4 septembre.

Pierre DE CAZALS et Pascale SEMPÉRÉ ont rencontré Anne-Katell LE DORÉ et Blandine AURIOL le jeudi 19 septembre pour en discuter.

Voici les principaux éléments d'informations énoncés par Pascale SEMPÉRÉ :

- La demande pour la certification au niveau C1 existe, à l'UT2J et plus largement au sein de l'UT. Environ 30 demandes l'an dernier. 10 demandes entre l'annonce lundi 16 septembre d'une ouverture possible et la réunion du jeudi 19 septembre.
- La proposition est, dans un premier temps, d'ouvrir la possibilité de demander cette certification à tous les niveaux de formation, de la L1 au doctorat. Une communication spécifique serait cependant faite à l'attention des L3, Masters et doctorants.
- L'épreuve consiste en la simulation d'une situation d'expertise scientifique ou professionnelle relevant du domaine du candidat. Il s'agit de certifier la maîtrise linguistique du candidat dans la vie professionnelle, sociale et/ou académique.
- Il est proposé d'organiser une session CLES par an, avec une jauge fixée à 16 candidats maximum, pré-sélectionnés à partir d'un test de positionnement préalable (prérequis de niveau C1 dans toutes les compétences testées).
- Il faut pour ce faire mobiliser deux jurys de deux collègues plus un assesseur, soit 5 personnes pour des épreuves s'étalant sur 4h20 au total.
- Le coût d'une session CLES est donc plus élevé que celui d'une session B2 : pour donner un ordre de comparaison, une session de CLES C1 anglais (16 candidats) a un coût équivalent à celui d'une session de CLES B2 anglais à 84 candidats, soit 21 HTD.

Il est envisageable, si nécessaire, de donner quelques détails sur ce surcoût ou de trouver des moyens de le résorber (en n'organisant que deux sessions de B2 anglais au lieu de trois, par exemple, en augmentant les jauges de chacune), mais il serait dommage de réduire l'offre alors que le coût de création de la session C1 est faible à l'échelle de l'Université.

Pascale SEMPÉRÉ demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord sur le principe de cette création. Tou·tes souhaitent défendre ce projet.

Florence GRIMAL indique qu'un deuxième point doit être abordé par rapport à ce projet : le coût de la passation pour les candidats extérieurs. Elle présente les tarifs conseillés par la Commission nationale et les tarifs envisagés par les responsables CLES de l'UT2J :

Coût de la certification pour candidats extérieurs:

Tarifs conseillés par la CN	Tarif actuel pratiqué à l'UT2J
B1 et B2: 120 euros	B2: 89 euros
C1: 150 euros	C1: 115 euros (pro-rata B2) ou 150 euros (coût supérieur session)?

Elle précise qu'il est très peu probable qu'il y ait des candidat·es hors UT, puisque la demande au sein de l'UT est forte : l'impact du choix de cette tarification sera faible. Les membres du Conseil affirment qu'ils·elles sont favorables à un tarif de 150 euros.

Joson DE FORAS demande à quoi sert le CLES, s'il est reconnu à l'étranger ou dans les entreprises. Pascale SEMPÉRÉ répond qu'il y a un important travail de communication à faire pour que cette certification soit reconnue, notamment à l'étranger. Pour le moment, elle est surtout reconnue dans le

monde universitaire, au niveau national et dans certaines universités européennes (mais pas au Royaume Uni).

Il est par ailleurs rappelé que ce qui distingue cette certification est qu'elle évalue toutes les compétences langagières (expression et compréhension orales, expression et compréhension écrites).

Henri LE PRIEULT s'inquiète du fait que les départements concernés par des ouvertures de sessions CLES ne soient pas consultés avant que l'ouverture ne soit soumise au Conseil d'UFR. En effet, cela peut avoir des conséquences sur les services des collègues, et donc sur le fonctionnement du département. D'autre part, un vote en Conseil de département représenterait un soutien supplémentaire au projet.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ pense que cela risque d'alourdir les procédures, car comme les équipes pédagogiques changent, cela voudrait dire qu'il faudrait renouveler les accords des départements tous les ans, pour l'ensemble des sessions CLES.

Les membres du Conseil s'accordent sur le fait que les départements peuvent être consultés lors d'une ouverture, ou lors de changements jugés essentiels.

Pour cette année, puisque la demande doit être soumise rapidement à la Commission Moyens, la direction de l'UFR propose de voter les deux points évoqués précédemment (mise en place de la certification C1 et tarification pour les étudiant·es hors UT) sous réserve de validation en Conseil de département du DEMA.

Votes relatifs à la mise en place de la certification C1 (sous réserve de validation en Conseil de Dpt du DEMA) :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

Votes relatifs à la tarification à 150 euros du test pour les étudiant·es hors UT (sous réserve de validation en Conseil de Dpt du DEMA):

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

Enfin, un dernier point est évoqué et soumis au vote : dans l'ensemble des fiches référentiel qui existent, il en manque une pour les évaluateurs·rices CLES. Le Central souhaite l'accord de l'UFR pour créer la fiche.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

5. Points divers

1. Nouvelle correspondante UTL

Florence GRIMAL informe les membres du Conseil qu'Alexandra SIPPEL a proposé sa candidature pour être la correspondante de l'UFR pour l'Université du Temps Libre, et qu'elle a été élue en Conseil restreint ce même jour.

2. Création d'un nouveau foyer

Florence GRIMAL explique que le projet suit son cours, et qu'une réunion s'est tenue juste avant les vacances avec l'ensemble des associations étudiantes de l'UFR. Le projet leur a été présenté, et une discussion a été lancée sur la gestion de ce futur foyer. La collaboration avec les foyers existants (celui du DEMA et celui du DEHHA) est soutenue, afin que ce nouveau foyer soit un lieu fédérateur et dynamique sans pour autant que cela ne porte atteinte à l'activité des deux foyers « historiques » de l'UFR.

Une deuxième réunion aura lieu avant les vacances de décembre avec Mehdi BOUBAKER afin de discuter des statuts de l'association qui devra être créée pour gérer ce foyer.

Régis MISSIRE précise qu'une question essentielle qui s'est posée lors de la première réunion est celle de la représentativité, dans le Bureau de cette association, des différentes associations de l'UFR. Les associations qui n'ont pas encore de foyer ont une réelle envie de s'investir formellement. La direction de l'UFR acquiesce : leur donner cette possibilité est vraiment essentiel et ce sera justement l'objet des échanges avec Mehdi BOUBAKER.

Agnès SURBEZY ajoute à ce propos et par expérience (elle est très impliquée à La Peña) qu'il faut éviter de définir des statuts trop rigides, car il est parfois difficile de mobiliser des étudiant·es volontaires. À La Peña, il y a souvent au Bureau des étudiant·es issus de plusieurs départements.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ demande s'il ne serait pas pertinent de mobiliser davantage d'étudiant·es que celles et ceux qui sont déjà impliqués dans les associations étudiant·es.

Florence GRIMAL répond que le projet est effectivement de communiquer auprès de tou·tes les étudiant·es. L'UFR renverra les étudiant·es intéressé·es vers les associations-foyers de leur département lorsqu'elles existent, et la construction de l'association du nouveau foyer se fera bien avant tout avec les associations déjà existantes et en mal de lieu d'accueil pour l'instant.

3. RANACLES

Pascale SEMPÉRÉ explique qu'il s'agit d'une association d'enseignant·es de langues (notamment de LANSAD) qui regroupe des maisons de langues plus que des centres de ressources d'universités. De ce fait, peu d'enseignant·es sont impliqués chez nous.

Elle rappelle que l'on a déjà échangé à ce sujet l'an dernier, et que nous avons alors convenu du fait que, si les enseignant·es ne s'emparaient pas des outils fournis par RANACLES, nous ne renouvellerions pas notre abonnement.

Souad BOUCHENAFa a précisé que l'abonnement à RANACLES avait été pris lorsqu'il y avait au CRL un pôle d'auto-apprentissage.

Joson DE FORAS ajoute qu'effectivement, il y avait avant tout une activité en anglais qui maintenant n'a plus lieu. Un événement RANACLES avait d'ailleurs été organisé il y a un peu plus de 10 ans, lors de la création du CRL .

Pascale SEMPÉRÉ indique que s'il y a une envie de se ré-abonner, cela sera fait, mais que sans volonté explicite, ce ne sera pas le cas.

Jaime HERNÁNDEZ demande s'il ne faudrait pas faire voter cette décision aux membres du Conseil. Ce sera donc le cas : le choix sera soumis au vote du Conseil en décembre.

4. Conventions avec les classes préparatoires

Laurent MATUSZEWSKI s'est tourné vers la direction de l'UFR car le rectorat souhaite actualiser les conventions qui avaient été signées en 2015 entre les universités et les classes préparatoires. Au départ, il avait parlé de modifications très réduites (nombre de formations ouvertes à la validation, par exemple). Nous l'avons interrogé sur d'autres modifications possibles, notamment sur la validation automatique de la L3 pour les étudiant·es qui khubent, puisque cela semble être accepté par des universités parisiennes, et il a affirmé que nous pouvions faire ce type de modifications si nous le souhaitions.

C'est pour cela que Pascale SEMPÉRÉ a écrit aux responsables des CPGE qui siègent au Conseil pour avoir davantage d'informations sur la teneur des conventions avec d'autres universités de lettres.

Monique CRÉGUT, enseignante d'allemand en CPGE aux Lycées Fermat et Saint Sernin, explique que la convention CPGE avec notre université est très appréciée à Fermat, car les étudiant·es peuvent choisir la formation dans laquelle ils·elles s'inscrivent jusqu'à la fin de la L2, ce qui n'est pas nécessairement le cas ailleurs.

Concernant la Sorbonne, il n'y a pas *a priori* de règle générale, Cette université délivre une équivalence de Licence aux Khubes admissibles ou sous-admissibles à Normale Sup, ce qui ouvre droit à candidature en Master. Pour les autres, chaque département agit à sa convenance. En fonction du parcours demandé, l'octroi d'une équivalence de Licence passe par un entretien en plus du dossier reçu par le lycée avec avis après les 3 ans en CPGE, ou par une validation complète ou partielle d'un niveau Licence. Il n'y a donc pas de réponse homogène, certains départements refusent même totalement la validation de la L3.

Des discussions ont lieu au sujet de la validation de la L3, à l'UT2J, pour les étudiant·es qui khubent :

- Laurent MATUSZEWSKI a écrit dans l'un de ses mails que tous les khubes qui demandaient une validation de la L3 voyaient leur Licence systématiquement validée par VES ;
- Plusieurs directions de départements sont quasiment certaines que cela n'est pas le cas dans nos formations : beaucoup de jurys de VES (notamment en LEA et en SDL) n'acceptent pas la validation de la L3, ou l'acceptent uniquement en partie (au DEMA).

Martine CREGUT explique que la Sorbonne est capable de valider quasi automatiquement la L3 à condition que les étudiant·es aient un projet de recherche bien défini, que le dossier plaise. Les compétences ne correspondent pas à ce qu'ils·elles font en prépa, car la prépa est une formation extrêmement généraliste. Par conséquent, en langues par exemple, il faut que les étudiant·es rattrapent toute la partie linguistique, mais ils·elles en sont totalement conscient·es.

Il est rappelé que la validation de la Licence est en fait uniquement l'octroi d'une équivalence attestant d'un niveau Licence : les étudiant·es n'obtiennent pas le diplôme de Licence, ils·elles sont juste autorisé·es à candidater à un Master.

Les membres du Conseil sont d'avis de maintenir les conventions existantes en l'état, sans valider automatiquement la L3 aux étudiant·es qui khubent (hors admissibles et sous-admissibles), et souhaitent d'ailleurs avoir davantage de précisions sur les affirmations de Laurent MATUSZEWSKI concernant les validations systématiques par VES.

D'autre part, Françoise COSTE regrette que beaucoup d'étudiant·es partent à Paris après leur prépa à Toulouse ; certain·es collègues du DEMA ont évoqué le fait que Paris IV délivrait d'office une double licence aux étudiant·es qui khubent et que cela pouvait constituer une des causes de ces départs à Paris. Selon elle, cette validation d'une double licence se défend.

Martine CRÉGUT répond qu'il n'y a aucune validation automatique, d'après elle, à Paris IV, mais qu'il faudrait échanger avec St Sernin à propos de ses propres conventions afin d'avoir des éléments de réponse précis.

Afin de motiver les étudiant·es à s'inscrire à l'UT2J, Pascal CLOTTE et Martine CRÉGUT proposent aux départements intéressés de faire venir des étudiant·es qui ont fait leur prépa à Fermat puis leurs études universitaires à l'UT2J lors d'une rencontre entre nouveaux·elles étudiant·es de prépa et des ancien·es. La prochaine rencontre a lieu le 6 décembre.

5. Conseil de perfectionnement LLCER

Pascale SEMPÉRÉ indique que le SCUIO-IP est d'accord pour qu'un·e représentant·e de ce service participe au Conseil de perfectionnement. Elle informe également qu'elle a sollicité les personnalités extérieures du Conseil d'UFR.

Pour les autres mentions, tout est organisé, les Conseils se tiennent régulièrement.

6. Élections : rappel

Pascale SEMPÉRÉ rappelle que les élections pour les Conseils de département et d'UFR se tiendront entre le 26 et le 28 novembre, à distance, par voie électronique.

Pour notre Conseil, il y a une place collègue B (DTIM) et une place collègue A (LEA). Les deux départements concernés ont un·e candidat·e.

7. Préparation du salon Infosup

Aurélie MOUILLEAU, du SCUIO-IP, nous sollicite pour préparer le salon Infosup et communiquer au mieux sur nos formations et leurs débouchés. La direction de l'UFR enverra aux directions de département un tableau collaboratif afin que tou·tes les collègues intéressé·es participent à la prochaine réunion avec le SCUIO-IP.

6. Questions diverses

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ signale que les enseignant·es qui terminent leurs cours à 20h30 voient souvent la sécurité venir très tôt dans le bâtiment pour le fermer, et s'adresser à elles·eux de manière assez brutale pour les mettre dehors. Or lorsqu'un cours finit à 20h30, le temps que certain·es

étudiant·es posent des questions et que les enseignant·es récupèrent leurs affaires, il est impossible de sortir à 20h30.

La direction de l'UFR assure qu'elle fera remonter l'information et demandera à ce que le service de sécurité vienne fermer le bâtiment plus tard.

CR rédigé par Florence Grimal.